

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉOLUTION CE-20240911-3289 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le comité exécutif a adopté à sa séance du mercredi 11 septembre 2024, le projet de résolution CE-20240911-3289 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'ajout d'un 3^e logement et de régulariser l'aménagement des aires de stationnement et des entrées charretières sur le lot 1 442 681 du cadastre du Québec, situé aux 208-210, 92^e Avenue;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre :

- au plus 3 logements;
- une aire de stationnement extérieure de type «allée privée»;
- 2 entrées charretières;
- une largeur maximale d'entrée charretière de 5,6 mètres au lieu de 5,5 mètres pour une seule des 2 entrées charretières.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant ce territoire peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblies-publiques-consultation.aspx>;

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et en mode virtuel, par voie de visioconférence Teams, et ce, le 2 octobre 2024 à compter de 19 h;

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 2 octobre 2024, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 2 octobre 2024 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 3 au 17 octobre 2024 inclusivement, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

En vertu du 2^e alinéa de l'article 126 de la LAU, le projet de résolution PPCMOI contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ainsi, une demande d'approbation référendaire relative à une disposition ayant pour objet de spécifier la densité d'occupation du sol (nombre de logements) peut provenir des personnes intéressées de la zone concernée par la résolution, soit la zone T3.3-3019 et des zones qui lui sont contiguës, soit les zones T4.4-3165, T4.4-3169, T4.5-3812, T4.4-3164 et CI.2-3203.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
CE 16 septembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20240911-3292 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le comité exécutif a adopté à sa séance du mercredi 11 septembre 2024, le projet de résolution CE-20240911-3292 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire pour la récupération de contenants consignés et d'un conteneur de stockage sur le lot 3 512 220 du cadastre du Québec, situé au 1100, boulevard de l'Avenir;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre :

- un bâtiment accessoire à l'usage commercial;
- l'utilisation d'un conteneur à des fins de bâtiment accessoire;
- l'acier peint comme matériau de revêtement extérieur du bâtiment accessoire;
- l'entreposage de matières résiduelles à l'extérieur;
- l'installation d'un conteneur de type transroulier à l'extérieur;
- l'installation d'un conteneur de type transroulier sur des rails;

aux conditions suivantes :

- le bâtiment accessoire doit être implanté uniquement sur la partie du lot 3 512 220 identifiée sur le plan numéro CEG1141003-16_007 joint au dit projet de résolution;
- 20 bacs de plantations en béton coulé et plantés de végétaux doivent être installés et maintenus autour du bâtiment accessoire et du conteneur.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant ce territoire peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>;

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et en mode virtuel, par voie de visioconférence Teams, et ce, le 2 octobre 2024 à compter de 19 h;

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 2 octobre 2024, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 2 octobre 2024 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 3 au 17 octobre 2024 inclusivement, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

En vertu du 2^e alinéa de l'article 126 de la LAU, le projet de résolution PPCMOI contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ainsi, une demande d'approbation référendaire relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser un bâtiment accessoire et un conteneur transroulier, de permettre l'utilisation d'un conteneur à des fins de bâtiment accessoire, de permettre l'entreposage de matières résiduelles à l'extérieur peut provenir des personnes intéressées de la zone concernée par la résolution, soit la zone T6.5-5043 et des zones qui lui sont contiguës, soit les zones T6.4-5255, T5.1-5130, T6.4-5265, T6.5- 5264, T5.3-5263 et T6.5-5262.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx> .

DONNÉ À LAVAL
CE 16 septembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim